

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



SOUS-PRÉFECTURE
- 8 SEP. 2010
MONTBÉLIARD

Décision du Maire N°59

Nos réf : CR/JD/DB/MCR

Objet : Signature du Marché sur procédure adaptée avec la Société CLIMENT sise à Voujeaucourt concernant les travaux de voirie communale – calibrage, renforcement, assainissement et sécurisation de la rue des Jardins

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 30 mai 2008 (Sous Préfecture le 10 juin 2008) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriale ;
- Considérant que Madame le Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil de 300 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % (15 000 €) lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DECIDE

Article 1^{er} : La signature du Marché cité en objet avec la Société CLIMENT.

Montant de l'offre :

- Tranche ferme :	76 343,50 € HT	soit	91 306,83 € TTC
- Tranche conditionnelle :	11 990,00 € HT	soit	14 340,04 € TTC
		Total	105 646,87 € TTC

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 05 août 2010



Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,

Pierre KNEPPERT

MAIRIE DE BAVANS
08. SEP. 2010
COURRIER REÇU



RECEIVED BY THE
LIBRARY
U.S. DEPARTMENT OF JUSTICE

**ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)**

Personne responsable du marché

Madame le Maire de la commune de BAVANS

***Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des
Marchés Publics***

Madame le Maire

Ordonnateur

Madame le Maire

Comptable public assignataire

Monsieur le Comptable du Trésor Public



ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)

Je soussigné,

Nom et prénom : Mr Arnaud CUMENT - Directeur Général

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

Domicilié à :

(Tél.) :

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

SAS CUMENT JP

Au capital de : 958 000 €

Ayant son siège à : 9, rte d'Audincourt
BP 13MG
25403 Audincourt Cedex

(Tél.) 03 81 36 35 80

N° d'identité d'établissement (SIRET) : 4 3 9 3 2 8 4 8 5 0 0 0 1 6

N° d'inscription au répertoire des métiers **ou** au registre du commerce et des sociétés : 3 439 388 485

Nous soussignés,

Cotraitant

Nom et prénom :

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

Domicilié à :

(Tél.) :

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

(Tél.) :

N° d'identité d'établissement (SIRET) : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

N° d'inscription au répertoire des métiers **ou** au registre du commerce et des sociétés : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

MAIRIE DE BAVANS

08. SEP. 2010

COURRIER REÇU

après avoir :

- pris connaissance du présent document et des pièces particulières qui y sont mentionnés ;
- produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés à l'article 46 du CMP ;

m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

nous engageons sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2. PRIX

2-1. Montant du marché

TRANCHES FERME + CONDITIONNELLE

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du détail estimatif, est :

• Montant hors TVA :		76 343,50 €	11 990,00 €
• TVA au taux de <input type="text" value="19,60"/> % :	soit	14 963,33 €	2 350,04 €
• Montant TVA incluse :		91 306,83 €	14 340,04 €

Arrêté en lettres à

soit tranches ferme + conditionnelle : Cent cinq mille six cent quarante six euros et quatre vingt sept cents

2-2. Montant sous-traité

2-2.1. Montant sous-traité désigné au marché

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le(s) annexe(s) n° au présent acte d'engagement indique(nt) la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par des sous-traitants, leurs noms et leurs conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que **j'envisage / nous envisageons** de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

• Montant hors TVA	<input type="text"/>
• Montant TVA incluse	<input type="text"/>

Les déclarations et attestations (articles 114 1° et 45 6° du CMP) des sous-traitants recensés dans les annexes, sont jointes au présent acte d'engagement.



2-2.2. Créance présentée en nantissement ou cession

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que **je pourrai / nous pourrons** présenter en nantissement ou céder est ainsi de : 91 306,83 € *quatre vingt onze mille trois cent six euros et quatre vingt trois cents*

ARTICLE 3. DELAI DE REALISATION

Le délai d'exécution des travaux est de 2 **mois** à compter de la date fixée par une lettre de commande qui prescrira de les commencer.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Prestataire unique

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :	CRCA		
à :	5 rue Mazarin 90000 Belfort		
au nom de :	CUMENT IP		
sous le numéro :	5	5	0
	0	0	8
	8	5	6
	1	1	
clé RIB :	5	5	
code banque :	1	2	5
	0	6	
code guichet :	9	0	1
	0	0	0

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Groupement solidaire

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :			
à :			
au nom de :			
sous le numéro :			
clé RIB :			
code banque :			
code guichet :			

Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.



ARTICLE 5. AVANCE FORFAITAIRE

Le(s) titulaire(s) :

- ne renonce(nt) pas à percevoir l'avance forfaitaire. Son montant est égal à 5% du montant des prestations à exécuter.
- renonce(nt) à l'avance forfaitaire.

ARTICLE 6. OBJET DU MARCHE

Les stipulations du présent marché concernent : Travaux de voirie communale – TRANCHE FERME : Calibrage, renforcement, assainissement et sécurisation de la rue des Jardins. TRANCHE CONDITIONNELLE : Travaux complémentaires, Aménagement Impasse Bois Joli, Arrêt de Bus rue des Jardins, Bordures rue des Vignes.

A défaut d'indication dans l'acte d'engagement du domicile élu par le titulaire à proximité des travaux, les notifications se rapportant au marché seront valablement faites à la mairie de BAVANS, jusqu'à ce que le titulaire ait fait connaître à la personne responsable du marché l'adresse du domicile qu'il aura élu.

ARTICLE 7. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- ~~le bordereau des prix unitaires ;~~
- le détail estimatif.

Les pièces générales sont :

- le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
- les Cahiers des Clauses Techniques Générales en vigueur au mois d'établissement des prix.

ARTICLE 8. PRIX ET MODE D'EVALUATION DES OUVRAGES, VARIATION DANS LES PRIX - REGLEMENT DES COMPTES

8-1. Les prix du marché sont établis hors TVA en tenant compte des dépenses liées aux mesures particulières concernant l'évacuation des déchets, ainsi qu'aux mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé (S.P.S.), conformément à la législation en vigueur. Ils seront réglés par application des prix unitaires et forfaits partiels du bordereau des prix.

8-2. Les modalités du règlement des comptes seront les suivant:

A. Acomptes

Avant la fin de chaque mois, l'entrepreneur établi une facture sur la base quantitative du constat de travaux contradictoire rédigé par le maître d'œuvre.

Cette facture est transmise au maître d'œuvre pour vérification et "certification du service fait".

Une fois certifiée, la facture est transmise au maître d'ouvrage pour mandatement.

B. Solde

Dans les quinze jours suivant la date de réception des travaux, l'entrepreneur adresse au maître d'œuvre une facture finale établie sur la base du constat de travaux définitif.

Une fois certifiée par le maître d'œuvre, la facture est transmise au maître d'ouvrage pour mandatement.

8-3. Modalités de paiement des avances, acomptes, solde et indemnités - Intérêts moratoires

Le délai global de paiement des avances, acomptes, solde et indemnités est fixé à 45 jours.

Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire et des sous-traitants payés directement. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmentés de deux points.

Le point de départ du délai global de paiement des acomptes est la date de réception du projet de décompte par le maître d'œuvre.

Le point de départ du délai global de paiement du solde est la date d'acceptation du décompte général par le titulaire, celle-ci est constituée par la date de la réception de cette acceptation par le maître d'œuvre.

Il est dérogé à la totalité des articles 11.7, 13.231, 13.431 et 13.54 du CCAG et fait application de l'article 96 du CMP et du décret 2002-232 du 21 février 2002.

Pour l'application de l'article 13.511, le terme "paiement" est substitué à celui de "mandatement".

8-4. Variation dans les prix

Les prix sont fermes actualisables suivant les modalités fixées aux articles 8-5 et 8-6.

8-5. Mois d'établissement des prix du marché

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de JUILLET 2010.

8-6. Choix de l'index de référence

L'index de référence *I* choisi en raison de sa structure pour l'actualisation des travaux faisant l'objet du marché est :

TP01 : Index général tous travaux

8-7. Application de la taxe à la valeur ajoutée

Sauf dispositions contraires, tous les montants figurant dans le présent marché, sont exprimés hors TVA.

Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA.

ARTICLE 9. PENALITES

Les stipulations du CCAG sont seules applicables.

ARTICLE 10. ORGANISATION, HYGIENE ET SECURITE DES CHANTIERS

La signalisation des chantiers devra être conforme à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, définie par l'arrêté du 24 novembre 1967 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ;

Le titulaire est tenu de maintenir la signalisation sur toute section abandonnée avant l'achèvement des travaux, les dépenses correspondantes ne seront remboursées au titulaire que si l'abandon n'est pas prévu dans le programme d'exécution des travaux et est la conséquence d'une décision du Maître d'œuvre ou résulte d'un cas de force majeure.

Le personnel de l'entreprise travaillant sur les parties du chantier sous circulation devra être doté d'un baudrier ou gilet rétro-réfléchissant.



ARTICLE 11. CONTROLES ET RECEPTIONS DES TRAVAUX

11-1. Réception

Les stipulations du CCAG sont seules applicables.

11-2. Délai de garantie

Les stipulations du CCAG sont seules applicables.

ARTICLE 12. ASSURANCES

Dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire et les sous-traitants désignés dans le marché doivent justifier qu'ils sont titulaires d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés par l'exécution des travaux.

J'affirme sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Les déclarations similaires de sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent document.

Fait en un seul original

à Voujeaucourt le 28 JUIL. 2010

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :

lu et approuvé

CLIMENT TRAVAUX PUBLICS
 9, route d'Audincourt - BP 9
 25420 VOUJEAUCOURT
 Tél. 03 81 35 35 81 Fax 03 81 35 35 81
 SIRET 439 326 69 00016 APE 4121A

SOUS-PRÉFECTURE
 - 8 SEP. 2010
MONTBÉLIARD

Acceptation de l'offre


Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

La Personne Responsable du Marché à BAVANS

le 5 Août 2010

Le premier Adjoint

Prise KNEPPERT



La Personne Responsable du Marché certifie que le présent marché a été reçu par le représentant de l'Etat, au titre du contrôle de légalité, le

ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE DE PREMIER RANG
 ANNEXE N° ___ A L'ACTE D'ENGAGEMENT
 DECLARATION SPECIALE EN COURS DE MARCHE

**Acceptation d'un sous-traitant
Agrément de ses conditions de paiement**

Marché

N° du marché : _____ (Ligne réservée à l'administration)

Objet : Travaux de voirie communale – TRANCHE FERME : Calibrage, renforcement, assainissement et sécurisation de la rue des Jardins. TRANCHE CONDITIONNELLE : Travaux complémentaires, Aménagement Impasse Bois Joli, Arrêt de Bus rue des Jardins, Bordures rue des Vignes.

Titulaire : _____

Prestations sous-traitées

Nature : _____

Montant prévisionnel hors TVA des sommes à payer directement : _____

Montant prévisionnel TVA incluse des sommes à payer directement : _____

Sous-traitant

Nom, raison **ou** dénomination sociale : _____

Entreprise individuelle **ou** Forme juridique de la société : _____

N° d'identité d'établissement (SIRET) : _____

N° d'inscription au répertoire des métiers **ou** au registre du commerce et des sociétés : _____

Adresse : _____

(Tél.) : _____

Compte à créditer (joindre un RIB ou RIP) :

– ouvert à l'organisme bancaire : _____

– à : _____

– au nom de : _____

sous le n° : _____ Clé RIB : _____

code banque : _____ code guichet : _____

MAIRIE DE BAVANS
08. SEP. 2010
COURRIER REÇU

Conditions de paiement du contrat de sous-traitance	
Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :	
Date d'établissement des prix :	
Modalités de variation des prix :	
Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :	

Pièces à remettre systématiquement
<ul style="list-style-type: none"> - Une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail (6° de l'article 45 du CMP). - Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics (1° de l'article 114 du CMP). - Les capacités professionnelles du sous-traitant (moyens et références).

Pièce à remettre en cas de déclaration spéciale en cours de marché
<input type="checkbox"/> Le titulaire rend à la PRM l'exemplaire unique en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances. La PRM mentionnera le montant maximal de la créance qu'il pourra nantir ou céder.
<input type="checkbox"/> L'exemplaire unique est remis à l'établissement de crédit et ne peut être restitué. Le titulaire produit une attestation de l'établissement de crédit justifiant que la cession ou le nantissement de la créance est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la part sous-traitée, ou qu'il a été réduit de manière à réaliser cette condition.
ATTENTION : L'une des deux pièces doit être obligatoirement fournie avec la présente déclaration.

Autres renseignements
Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des Marchés Publics : Madame le Maire Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Comptable du Trésor

Le titulaire

A	
Le	

Le mandataire du groupement

A	
Le	

Acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement

A _____ le _____

La personne responsable du marché



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**DETAIL ESTIMATIF
(DE)**

Maitre de l'ouvrage
COMMUNE DE BAVANS

Mandataire
Madame le Maire

Objet de la consultation
Travaux de voirie communale – TRANCHE FERME : Calibrage, renforcement, assainissement et sécurisation de la rue des Jardins. TRANCHE CONDITIONNELLE : Travaux complémentaires, Aménagement Impasse Bois Joli, Arrêt de Bus rue des Jardins, Bordures rue des Vignes.

SOUS-PRÉFECTURE
- 8 SEP. 2010
MONTBÉLIARD

Mairie, 1 rue des Fleurs
25550 BAVANS
téléphone :
03.81.96.26.21.
télécopie :
03 81 96.23.85.
mél. mairiebavans@wanadoo.fr

MAIRIE DE BAVANS
08 SEP. 2010
COURRIER REÇU 08/07/2010

COMMUNE DE BAVANS

Travaux de voirie communale - Calibrage, renforcement, assainissement et sécurisation de la rue des Jardins.

DETAIL ESTIMATIF DES TRAVAUX

TRANCHE FERME

N° de p	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
Préparation Chantier					
1	Installation de chantier et signalisation	fft	1	900,00 €	900,00 €
Total Préparation Chantier					900,00 €
Travaux Préparatoires					
2	Découpe d'enrobés à la scie	m	30	2,50 €	75,00 €
3	Engravures de raccordement sur enrobés conservés	m ²	25	4,50 €	112,50 €
4	Démolition de trottoirs y compris bordures ou caniveaux, avec évacuation des matériaux en décharge agréé	m	60	4,50 €	270,00 €
Total Travaux Préparatoires					457,50 €
Voirie					
5	Fraisage et scarification de la surface existante sur 6cm y compris apport de GNT 0/31,5 en reprofilage, réglage des pentes et des niveaux - Cylindrage	m ²	3600	1,80 €	6 480,00 €
6	Réalisation de purge comprenant le terrassement, la fourniture et pose d'un géotextile et la fourniture et mise en œuvre mécanique et manuelle de GNT 0/31.5	m ³	570	21,30 €	12 141,00 €
7	Exécution de joints à l'émulsion et sablage	m	50	2,50 €	125,00 €
8	Exécution d'une couche d'imprégnation	m ²	3600	0,90 €	3 240,00 €
9	Fourniture, transport et mise en œuvre mécanique et manuelle d'enrobés mixtes silico-calcaires de type BBSG 0/10 dosés à raison de 140 Kg/m ² - Cylindrage	m ²	3600	8,15 €	29 340,00 €
Total Voirie					51 326,00 €
Trottoirs					
10	Fourniture, transport et pose de bordures T2 basses en béton y compris lit de pose et épaulement	m	110	23,00 €	2 530,00 €
11	Fourniture, transport et pose de bordures P1 béton y compris lit de pose et épaulement	m	15	23,00 €	345,00 €
12	Fourniture, transport et mise en œuvre mécanique et manuelle de GNT 0/31,5 derrière bordures, y compris cylindrage	m ³	130	16,50 €	2 145,00 €
13	Fourniture, transport et mise en œuvre mécanique et manuelle d'enrobés mixtes silico-calcaires de type BBSG 0/6 dosés à raison de 90 Kg/m ² - Cylindrage	m ²	200	8,20 €	1 640,00 €
14	Fourniture, transport et pose de pavés résine en ligne couleur GRISE GRANIT sur une largeur de 0,10m	m	160	10,00 €	1 600,00 €
Total Trottoirs					8 260,00 €



Assainissement

15	Modification de grilles existantes en grilles 750x300 y compris déplacement et branchement	u	3	440,00 €	1 320,00 €
16	Modification de grilles existantes tampon fonte D400 trafic moyen y compris mise à niveau	u	3	185,00 €	555,00 €
17	Création de regards à grille 750x300 et raccordement au réseau existant	u	5	440,00 €	2 200,00 €
18	Fourniture, transport et pose de caniveau de type CC2 béton granité y compris lit de pose	m	13	35,00 €	455,00 €
19	Mise à niveau par abaissement de tampon d'assainissement	u	1	220,00 €	220,00 €
20	Mise à niveau de chambre de tirage type L2T télécom	u	1	160,00 €	160,00 €
Total Assainissement					4 910,00 €

Réalisation d'un carrefour à plateau

21	Fourniture, transport et pose de bordures T2 basses en béton y compris lit de pose et épaulement	m	30	23,00 €	690,00 €
22	Fourniture, transport et mise en œuvre mécanique et manuelle d'enrobés mixtes silico-calcaires de type BBSG 0/10 dosés à raison de 230Kg/m ² - Cylindrage	m ²	225	12,90 €	2 902,50 €
Total ralentisseurs à plateau					3 592,50 €

Amménagement Paysager

23	Fourniture et mise en place d'arbres de hautes tiges 14/16 type Pirus	U	2	220,00 €	440,00 €
24	Fourniture et pose de pavés béton en ligne en entourage 1.00X1.00 au carré, sur lit de pose béton et épaulement	m	8	30,00 €	240,00 €
25	Décapage de terre végétale sur une épaisseur de 0.20 avec évacuation en décharge communale	m ²	75	3,50 €	262,50 €
26	Mise en oeuvre d'une surface en sable stabilisé y compris géotextile, GNT de blocage sur 0,15m d'épaisseur, compactage, réglage fin au sable stabilisé sur 0,05m maxi, compactage, arrosage si nécessaire.	m ²	75	9,50 €	712,50 €
27	Petite maçonnerie: Remise en état de l'arrase d'un mur de soutènement en pierres du pays, réalisation d'une couvertine en béton talloché, y compris goutte d'eau sur une épaisseur de 0,05m	m	14	135,00 €	1 890,00 €
Total Aménagement Paysager					3 545,00 €

Signalisation

28	Marquage à la peinture routière bande stop	m	8	5,00 €	40,00 €
29	Fourniture et pose sur support de panneaux de signalisation B30	u	1	250,00 €	250,00 €
30	Fourniture et pose sur support de panneaux de signalisation B31	u	1	220,00 €	220,00 €
31	Fourniture et pose sur support de panneaux de signalisation A2b	u	3	195,00 €	585,00 €
32	Fourniture et pose sur support de panneaux B14 (30)	u	3	220,00 €	660,00 €
33	Fourniture et pose sur support de panneaux C27	u	3	250,00 €	750,00 €
34	Marquage à la peinture routière d'une trame en bandes croisées	m	70	3,00 €	210,00 €
35	Exécution en peinture routière de dents de requin sur rampes	m ²	75	8,50 €	637,50 €
Total Signalisation					3 352,50 €

MONTANT TOTAL H.T. en € **76 343,50 €**

MONTANT TVA 19.6% **14 963,33 €**

MONTANT TOTAL T.T.C. en € **91 306,83 €**

Bon pour accord, Bavans le 5/08/2010

*le 1er Adjoint
Pierre KNEPPEL*



A Vouieaucourt, le

28 JUL. 2010

SOUS-PREFECTURE
- 8 SEP. 2010
MONTBÉLIARD

CLIMENT TRAVAUX PUBLICS
9, route de MONTBÉLIARD BP 9
25420 VOUJEAUCOURT
Tél. 03 81 36 41 00
SIRET 439 326 785 00015 - APE 451A

MAIRIE DE BAVANS
08 SEP 2010
COURRIER REÇU

COMMUNE DE BAVANS

Travaux de voirie communale - Travaux complémentaires, Aménagement Impasse Bois Joli, Arrêt de Bus rue des Jardins, Bordures rue des Vignes.

DETAIL ESTIMATIF DES TRAVAUX

TRANCHE CONDITIONNELLE

N° de pr	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
Aménagement Impasse Bois Joli					
1	Déblais en terrain meuble sur 0.30 d'épaisseur avec évacuation des matériaux	m3	40	13,50	540,00
2	Géotextile	m²	100	1,50	150,00
3	Graves 0/31,5 pour constitution de chaussée	m3	30	16,50	495,00
4	Fourniture, transport et pose de bordures P1 béton y compris lit de pose et épaulement	m	110	19,00	2 090,00
5	Mise à niveau de bouche à clé	unité	1	55,00	55,00
6	Imprégnation sur GNT avec gravillonnage	m²	100	0,90	90,00
7	POUR MÉMOIRE: Béton Bitumineux 0/10 mécanique pour couche de roulement	m²	100	13,50	1350,00
8	Exécution de joints à l'émulsion et sablage	m	10	2,50	25,00
Total HT Aménagement Impasse Bois Joli					4 795,00

Arrêt de Bus rue des Jardins					
9	Démolition de trottoirs y compris bordures avec évacuation des matériaux en décharge agréé	m	35	13,50	472,50
10	Fourniture, transport et pose de bordures T2 basses en béton y compris lit de pose et épaulement	m	40	24,50	980,00
11	Modification de grilles existantes en grilles 750x300 y compris déplacement et branchement	u	1	540,00	540,00
12	Fourniture, transport et mise en œuvre mécanique et manuelle de GNT 0/31,5 derrière bordures, y compris cylindrage	m3	60	18,50	1 110,00
13	Fourniture, transport et mise en œuvre mécanique et manuelle d'enrobés mixtes silico-calcaires de type BBSG 0/6 dosés à raison de 90 Kg/m² - Cylindrage	m²	100	13,50	1 350,00
14	Marquage à la peinture routière céder le passage	m²	3	5,00	15,00
15	Déplacement et pose d'un support de panneaux de signalisation	u	1	190,00	190,00
16	Mise à niveau d'une bouche à gaz	u	1	100,00	100,00
Total HT Arrêt de Bus rue des Jardins					4 757,50

Bordures rue des Vignes.					
17	Découpe d'enrobés à la scie	m	60	2,50	150,00
18	Fourniture, transport et pose de bordures T2 basses en béton y compris déblais, lit de pose et épaulement	m	60	24,50	1 470,00
19	Modification de grilles existantes en grilles 750x300 y compris déplacement et branchement	u	1	540,00	540,00
20	Fourniture, transport et mise en œuvre mécanique et manuelle de GNT 0/31,5 derrière bordures, y compris cylindrage	m3	15	18,50	277,50
Total HT Bordures rue des Vignes.					2 437,50

MONTANT TOTAL H.T. en € 11 990,00

MONTANT TVA 19.6% 2 350,04

MONTANT TOTAL T.T.C. en € 14340,04

Bon pour accord Bureau de 5 Août 2010
le 1er Août
Pierre Vignepart



A Voujeaucourt, le

28 JUIL. 2010

CLIMENT TRAVAUX PUBLICS
 9, route d'Audin-court - BP 9
 25420 MONTBEAU-COURT
 Tél. 03 81 35 75 67 et 03 81 36 35 81
 SIRET 443 397 359 00016 - APE 451 A

SOUS-PREFECTURE
 - 8 SEP. 2010
 MONTBÉLIARD

Commune de BAVANS

Objet: Travaux de voirie communale – TRANCHE FERME : Calibrage, renforcement, assainissement et sécurisation de la rue des Jardins. TRANCHE CONDITIONNELLE : Travaux complémentaires, Aménagement Impasse Bois Joli, Arrêt de Bus rue des Jardins, Bordures rue des Vignes.

Commune de BAVANS



Marché passé avec l'entreprise CLIMENT.

RAPPORT DE PRESENTATION DU PROJET DE MARCHÉ

1 - Nature et étendue des besoins à satisfaire

La Commune de BAVANS a décidé de réaliser les travaux de voirie communale énoncés en objet.

La réalisation de ces travaux est estimée à 120 000.00 € TTC par le Service Technique de la ville, qui prendra en charge la Maîtrise d'Œuvre.

Le montant prévisionnel de l'opération est le suivant :

Travaux de voirie /			
Signalisation / Mobilier			
Urbain	estimation		100 334,45
Divers et imprévus	frais de reproduction et de publication		6 000,00
		Total € H.T.	106 334,45
		T.V.A.	20 841,55
		Total € T.T.C.	127 176,00 €

2 - Economie générale du marché

Le présent marché a pour objet le Calibrage, renforcement, assainissement et sécurisation de la rue des Jardins et des travaux complémentaires, Aménagement Impasse Bois Joli, Arrêt de Bus rue des Jardins, Bordures rue des Vignes. Le délai d'exécution est de 2 mois.

Le montant du marché est de :

TRANCHE FERME	76 343.50€ HT, soit 91 306.83€ TTC.
FRANCHE CONDITIONNELLE	11 990.00€ HT , soit 14 340.04€ TTC
	88 333.50€ HT, soit 105 646.87€ TTC

Il est passé avec l'entreprise CLIMENT, à prix fermes actualisables.

3 - Choix du mode de passation adopté

Le mode de passation retenu est celui de la Procédure Adaptée, en application du Code des Marchés Publics.

Une consultation directe auprès de cinq entreprises a été lancée en date du **Judi 8 juillet 2010**.

Les offres ont été examinées par la Commission en date du **Judi 29 juillet à 17h00** selon les critères suivants, définis dans le Règlement de Consultation par valeur décroissante.

SOUS-PRÉFECTURE
- 8 SEP. 2010
MONTBÉLIARD

MAIRIE DE BAVANS
08. SEP. 2010
COURRIER REÇU

- **critère 1** "La valeur technique des prestations". Toutes les entreprises ont présenté un mémoire et des références conformes aux attentes, elles sont jugées équivalentes,
- **critère 2** " Le prix des prestations" (**tranche ferme uniquement, voir tableau ci-dessous**),
- **critère 3** " Les Clauses d'insertion sociale, appréciées au vu du contenu des éléments de la note explicitant les engagements de l'entreprise". Toutes les entreprises ont présenté un mémoire et des références conformes aux attentes, elles sont jugées équivalentes,

Examen des offres et classement par critère :

N° ordre / Entreprise	1 / Surleau/SACER	2 / EUROVIA	3 / STD	4 / CLIMENT
Critère 1	1	1	1	1
Critère 2	114 132.09€ ttc 4	103 744.93€ ttc 2	105 124.57€ ttc 3	91 306.83€ ttc 1
Critère 3	1	1	1	1
Totaux	6	4	5	3
Classement	4	2	3	1

La commission établit un classement des entreprises conforme au tableau ci-dessus.

4 - Déroulement de la procédure

- ⇒ Date d'envoi des dossiers de consultation : Jeudi 8 juillet 2010
- ⇒ Remise des offres : Jeudi 29 juillet 2010 avant 17 heures
- ⇒ Réunion de la Commission : Jeudi 29 juillet 2010 à 17 heures
- ⇒ Le dossier de consultation a été envoyé aux entreprises suivantes :
EUROVIA, STD, SURLEAU, CLIMENT.

5 – Conclusion

Le projet de marché est en parfaite cohérence avec les décisions de l'assemblée délibérante et de la Commission.

La Personne Responsable du Marché,
Le 1^{er} Adjoint,

Pierre KNEPPERT



Objet: Travaux de voirie communale – TRANCHE FERME : Calibrage, renforcement, assainissement et sécurisation de la rue des Jardins. TRANCHE CONDITIONNELLE : Travaux complémentaires, Aménagement Impasse Bois Joli, Arrêt de Bus rue des Jardins, Bordures rue des Vignes.

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Commune de BAVANS



Services Techniques
Voirie Communale

Suite à l'appel d'offres lancé le **8 juillet 2010** relatif au D.C.E. visé ci-dessus, la Commission s'est réunie le **Jedi 29 juillet à 17h00**.

I - Vérification des offres

4 dossiers ont été transmis aux entreprises, 4 offres ont été valablement retenues.
Les offres sont conformes au descriptif du dossier de consultation des entreprises et ne comportent pas d'erreur de calcul.
Les prix proposés ne présentent pas d'anomalie.

II - Analyse des offres

Un choix est effectué parmi les critères suivants :

- **critère 1** "La valeur technique des prestations". Toutes les entreprises ont présenté un mémoire et des références conformes aux attentes, elles sont jugées équivalentes,
- **critère 2** " Le prix des prestations" (**tranche ferme uniquement, voir tableau ci-dessous**),
- **critère 3** " Les Clauses d'insertion sociale, appréciées au vu du contenu des éléments de la note explicitant les engagements de l'entreprise". Toutes les entreprises ont présenté un mémoire et des références conformes aux attentes, elles sont jugées équivalentes,

N° ordre / Entreprise	1 / Surleau/SACER	2 / EUROVIA	3 / STD	4 / CLIMENT
Critère 1	1	1	1	1
Critère 2	114 132.09€ ttc	103 744.93€ ttc	105 124.57€ ttc	91 306.83€ ttc
	4	2	3	1
Critère 3	1	1	1	1
Totaux	6	4	5	3
Classement	4	2	3	1

La commission établit un classement des entreprises conforme au tableau ci-dessus.

V - Conclusion

L'offre présentée par l'entreprise **CLIMENT**, classée 1^{ère} par rapport aux 3 critères de jugement, nous semble être l'offre économiquement la plus avantageuse.

SOUS-PRÉFECTURE
- 8 SEP. 2010
MONTBÉLIARD

Le Directeur des Services Techniques.

Mairie de Bavans
Hervé BÉPOL
MAIRIE DE BAVANS
08. SEP. 2010
COURRIER REÇU

**MARCHES DES
COLLECTIVITES LOCALES
ET DE LEURS
ETABLISSEMENTS PUBLICS**

**PROCES-VERBAL
D'OUVERTURE DES OFFRES**

RAPPORT DE LA COMMISSION

A / DESIGNATION DE LA CONSULTATION

Collectivité ou établissement concerné

Commune de BAVANS - 25550

Objet de la consultation

Travaux de voirie communale – TRANCHE FERME : Calibrage, renforcement, assainissement et sécurisation de la rue des Jardins. TRANCHE CONDITIONNELLE : Travaux complémentaires, Aménagement Impasse Bois Joli, Arrêt de Bus rue des Jardins, Bordures rue des Vignes.

Procédure de passation

Procédure adaptée

Date d'envoi de la publicité

le 24 avril 2009

Date limite de réception des offres

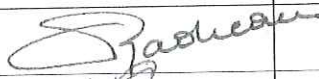


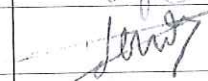
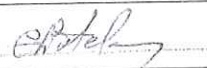
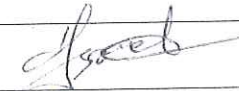

Jeudi 29 juillet 2010 avant 17 h 00

B / COMPOSITION DE LA COMMISSION

Date de la réunion

Jeudi 29 juillet 2010 à 17 h 00

Membres à voix délibérative :

Nom, prénom	Qualité	Signature	Absent mais convoqué par lettre en date du
RADREAU Claire	Maire		
KNEPERT Pierre	Adjoint		
MAKSOUDE Mourad	Adjoint		
GRIFFON Pierre	Conseiller Municipal		
PERRON Danièle	Conseillère Municipale		
DEMANGEON Michel	Conseiller Municipal		
CHATELAIN Pierre	Conseiller Municipal suppléant		
CLAUDON Pierre	Conseiller Municipal suppléant		
MANIAS Marcel	Conseiller Municipal suppléant		
BONNOT Monique	Conseillère Municipale suppléante		
GUERITEY Nadine	Conseillère Municipale suppléante		

Autres membres :

Nom, prénom	Qualité	Signature	Absent mais convoqué par lettre en date du
BEPOIX Hervé	DST commune de BAVANS		
	Comptable du trésor		
	Concurrence et consommation		

MAIRIE DE BAVANS
 08. SEP. 2010
 COURRIER REÇU

C / OUVERTURE DES ENVELOPPES

Estimation de l'administration : 120 000,00 € TTC

Calibrage, renforcement, assainissement et sécurisation de la rue des Jardins.

N°	Entreprises	Candidatures ou 1 ^{ères} enveloppes		Offres ou 2 ^{èmes} enveloppes	
		admise	rejetée	Motifs	PRIX TTC
1	SURLEAU SACER	X			114 132,09
2	EUROVIA	X			103 744,93
3	STD	X			105 124,57
4	CLIMENT SA	X			91 306,83
5					
6					
7					

D / RUBRIQUE LIBRE

Sous réserves de vérification des offres et en application de l'article 53 du CMP, la CAO décide de retenir les entreprises selon le classement suivant :

1-	CLIMENT SA	5
2-	EUROVIA	6
3-	STD	7
4-	SURLEAU SACER	8